



## Ordonnance de télécom CRTC 2011-292-1

Version PDF

Ottawa, le 18 mai 2011

### Correction

1. Le Conseil apporte une correction à l'Ordonnance de télécom CRTC 2011-292. La correction est indiquée en caractère gras et italiques :

Le Conseil ***approuve*** la demande tarifaire suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	400	le 5 avril 2011

Secrétaire général